



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 81931

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur le rapport sur le budget de l'État en 2014 de la Cour des comptes, rendu public le 27 mai 2015. Dans le chapitre compte d'affectation spécial pensions, les magistrats préconisent d'introduire dans la partie « performance » des PAP et RAP un sous-indicateur relatif au coût de gestion des pensions, calculé à partir du taux de CAS en vigueur et non plus seulement à partir du « taux Lépine ». Il lui demande si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81931

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4692

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)